



FLASH INFO SCPN du 3 novembre 2015

Cher(e)s collègues,

Vous êtes nombreux à nous avoir relayé les inquiétudes exprimées par les effectifs de la Police aux Frontières (PAF) des aéroports parisiens, en raison de rumeurs persistantes quant à une réorganisation prochaine du dispositif existant, réorganisation qui s'accompagnerait notamment de bascule d'effectifs de la PAF à la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (PP-DSPAP).

Si nous avons bien assisté, le 9 octobre courant, à une réunion de présentation aux organisations syndicales de la feuille de route du nouveau préfet de Police, lors de laquelle ce dernier annonçait notamment l'existence de réflexions pour développer les synergies entre les services PAF et ceux de la PP sur l'emprise des aéroports parisiens, rien ne laissait présager une mise en œuvre soudaine ou brutale d'une réforme aussi significative.

Nous avons donc rapidement pris les contacts adaptés, tant à la DCPAF qu'à la préfecture de Police, desquels il ressort que :

- une réflexion est bien engagée quant à l'organisation de la sécurité des plateformes aéroportuaires parisiennes, travaux associant la préfecture de Police et la DCPAF, pour faire suite notamment à un audit IGA / IGPN portant sur ce sujet.
- cet audit, auquel nous n'avons malheureusement pas eu accès, évoquait trois pistes : le statu quo ; le repli de la PAF sur son cœur de métier avec bascule des autres domaines (sécurité générale, ordre public et renseignement) aux services compétents de la préfecture de Police ; la redéfinition fine et au cas par cas, enfin, des zones et domaines de compétence de chaque entité pour accentuer les synergies et complémentarités sans préjudice de la plénitude des prérogatives de la PAF.
- c'est cette dernière voie qui a été privilégiée, dans des travaux associant la DCPAF et les directions concernées de la PP. Ces réflexions n'étant pas finalisées à ce stade, aucune mise en œuvre ne saurait intervenir dans un avenir proche. On évoque le courant de l'année 2016 sans plus de précisions...

- cette réorganisation qui pourrait voir la prise en compte de certains secteurs (zone économique notamment) ou domaines d'activité (circulation...) par les services de la PP ne s'accompagnera **d'aucun transfert d'effectifs de la PAF à la PP**, l'un des buts de cette réforme étant de permettre aux services de la PAF de regagner des marges de manœuvre.

Soyez assurés de l'attention constante que nous porterons à ce dossier, et n'hésitez pas à nous faire remonter toute information ou questionnement qui vous paraîtraient pertinents.

Le secrétariat général

Céline BERTHON
Jean-Luc TALTAVULL
Richard THERY